



Rapporteur : A.COURTEILLE

Commission n°2

26 - Famille, Enfance, Prévention

Mission d'information et d'évaluation sur l'accueil petite enfance

Le jeudi 07 avril 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs: Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3121-22-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 63 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2021 portant création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'accueil de la petite enfance dans le département d'Ille-et-Vilaine notamment la situation des assistantes et assistants maternels et les nouveaux modes de garde (maisons d'assistantes maternelles...) ;

Expose :

En septembre 2021, onze membres de l'Assemblée départementale ont formulé, par voie écrite, une demande au Président du Conseil départemental en vue de la création d'une mission chargée de recueillir des éléments d'information sur l'accueil de la petite enfance en Ille-et-Vilaine.

Dans sa séance du 23 septembre 2021, en application de l'article 63 de son règlement intérieur, l'Assemblée départementale a décidé de faire droit à cette demande en délibérant sur la mise en place de cette mission d'information et d'évaluation de l'accueil de la petite enfance en Ille-et-Vilaine, fixant sa durée à six mois, et procédant à la désignation de onze de ses membres pour participer aux travaux de cette instance.

Les personnes désignées étaient *Mme BRUN Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, Mme KOMOKOLI, M. LE GUENNEC, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme ROUX, Mme SALIOT.*

Lors de la première séance de travail, le 14 octobre 2021, les membres ont désigné Mme COURTEILLE présidente de la mission et Mme BRUN vice-présidente.

La méthode a été la suivante :

- 6 réunions mensuelles

. Un recensement des attentes et questions dès la première rencontre
. Un temps d'information, de définition et d'explication des dispositifs d'accueil, en lien avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et en prenant en compte les données démographiques du département

. Un temps de brainstorming pour partager les constats, construire la réflexion et formuler des préconisations en vue de l'élaboration du rapport final

- 2 tables rondes en visio-conférence avec des assistant.es maternel.les et des parents (le contexte sanitaire n'étant pas propice aux visites sur sites)

. Un bilan de l'expérience du « salon des Assmats » de Bain-de-Bretagne

. Des échanges sur le montage des projets de maisons d'assistant.es maternel.les (MAM) et leur fonctionnement, le parcours des professionnel.les, l'analyse des attentes.

Des supports de travail et des comptes rendus de chaque séance ont été créés. Les échanges ont largement porté sur la situation des assistant.es maternel.les et l'essor des maisons d'assistant.es maternel.les.

En Ille-et-Vilaine, le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant augmente mais sans compenser la baisse du nombre de places des assistant.es maternel.les. Alors que le secteur de la petite enfance est en pleine réforme, il semble urgent d'anticiper les départs à la retraite des assistant.es maternel.les d'ici 2030. La mission d'information et d'évaluation énonce des préconisations concrètes en ce sens.

Le rapport présenté, est le fruit d'un travail collectif des membres de la mission d'information et d'évaluation sur l'accueil de la petite enfance en Ille-et-Vilaine. Prenant appui sur les informations reçues, les témoignages de parents et d'assistant.es maternel.les, les constats et les interrogations énoncés tout au long de la mission, ce document reprend les réflexions émanant du groupe et les points marquants qui ont amené aux préconisations qui sont proposées :

1) S'engager dans le métier d'assistant.e maternel.le

- Retravailler le contenu des réunions d'informations en intégrant des vidéos témoignages
- Renforcer les rencontres entre assistant.es maternel.les et futur.es professionnel.les pour favoriser le

partage d'expérience

- Questionner les candidat.es qui ne donnent pas suite aux réunions d'informations et les assistant.es maternel.les qui cessent leur activité
- Développer le lien avec pôle emploi pour attirer de nouveaux publics
- Renouveler et diffuser l'expérience du « salon des Assmats » de Bain de Bretagne
- Donner de la lisibilité sur les dispositifs d'aides de la CAF (notamment les aides à l'acquisition de matériel, à l'installation...)
- Proposer un accompagnement au plus près des assistant.es maternel.les (complémentarité mission agrément – PMI CDAS et formation de soutien)
- Travailler les relations entre assistant.es maternel.les et la mission agrément pour déconstruire les craintes des assistant.es maternel.les
- Donner une plus grande visibilité aux Relais Petite Enfance
- Encourager la formation continue
- Associer et informer les communes pour une démarche prospective sur l'offre d'accueil

2) Se professionnaliser pour une reconnaissance en tant que professionnel.le de la petite enfance

- Faciliter la formation sur le temps de travail
 - . Mieux informer les parents sur le droit à la formation : échanger en amont du contrat et inciter au respect du principe de formation des assistant.es maternel.les sur leur temps de travail
 - . Faciliter les solutions de garde pour les enfants
- Poursuivre le partenariat avec Ipéria (formation, temps forts...) et la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile en associant la CAF (prévoir une convention)
- Intégrer la réflexion au Schéma départemental des services aux familles
- Généraliser la mise en place d'un salon annuel ou pluriannuel
 - . Associer les collectivités locales, organismes de formation, assistant.es maternel.les, parents tout en maintenant des temps dédiés entre pairs
 - . Privilégier l'organisation des salons dans les zones en tension
 - . Prévoir un budget dédié

3) Promouvoir et valoriser le métier d'assistant.e maternel.le

- Informer, associer, sensibiliser les communes ; favoriser l'implication des communes et intercommunalités (encourager et montrer la pertinence d'une désignation d'élu.e à la petite enfance)
- Présenter le rapport et les préconisations de la Mission d'information et d'évaluation aux différent.es professionnel.les concerné.es, notamment en réseau-métier accueil petite enfance
- Communiquer les conclusions de la Mission d'information et d'évaluation aux assistant.es maternel.les (via le site et les Relais Petite Enfance), aux grands partenaires et aux collectivités locales (format synthétique)
- Travailler les relations entre services (PMI et agréments) et assistant.es maternel.les
- Mettre en place une foire aux questions et/ou un forum d'échanges sur le site assistantsmaternels35.fr
- Communiquer pour déconstruire les préjugés et stéréotypes sur le métier d'assistant.e maternel.le
- Créer et partager des outils :
 - . Communication du Département (reportage Mon Quotidien de Breillien sur les maisons d'assistant.es maternel.les, création de newsletters, campagnes d'affichage...)
 - . Continuer à s'appuyer sur le site assistantsmaternels35.fr pour actualiser les connaissances et pratiques professionnelles et diffuser les messages de prévention
- Favoriser les stages dans les maisons d'assistant.es maternel.les
- Développer le lien avec pôle emploi, les missions locales et les écoles
- Intervenir dans les formations notamment le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE), les forums métiers, pour faire découvrir le métier et les maisons d'assistant.es maternel.les

4) Améliorer le service rendu aux familles

- Valoriser l'expertise des assistant.es maternel.les auprès des parents, face aux besoins de l'enfant et face à des demandes parentales spécifiques (langue des signes, langues régionales...)

- Réaffirmer la rédaction d'un projet d'accueil par toutes les assistant.es maternel.les, à communiquer aux parents
- Valoriser le dispositif « Parler bambin » (interactions langagières avec l'enfant)
- Veiller à la mise à jour par les assistant.es maternel.les de leurs disponibilités sur les sites dédiés
- Mettre en relation les Relais Petite Enfance et les assistant.es maternel.les
- Travailler la complémentarité des outils CAF-Département
- Donner de la visibilité aux actions des partenaires (Caisse d'allocations familiales (CAF), Relais Petite Enfance (RPE), direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Mutualité sociale agricole (MSA), Fédération des particuliers employeurs (FEPEM)...) lors des « salons des Assmats » en leur donnant la possibilité de rencontrer les familles
- Maintenir les temps d'échanges réguliers entre le Département et la CAF pour l'interconnaissance et les réflexions communes
- Sensibiliser les employeurs à l'intérêt des horaires aménagés pour leurs salariés parents de jeunes enfants
- Intégrer la réflexion sur les horaires atypiques au Schéma Départemental des Services aux Familles (état des lieux et outils)

5) Soutenir le développement des maisons d'assistant.es maternel.les (MAM)

- Mobiliser des aides du Département à l'investissement au bénéfice des collectivités locales, en veillant à la cohérence de la politique en faveur de l'habitat (construction, rénovation, adaptation des bâtiments, mise aux normes, aides énergétiques...)
- Etudier les possibilités avec des dispositifs tels que les contrats de territoires et/ou le Fonds de solidarité territoriale...
- Favoriser la mise à disposition de logements sociaux pour l'implantation de maisons d'assistant.es maternel.les en poursuivant la réflexion sur les questions de réglementation et de programmation avec les bailleurs sociaux, les collectivités locales et les services de l'Etat
- Créer des fiches techniques pour faciliter le montage des projets
 - . Sur les locaux : critères, normes, accessibilité, sécurité...
 - . Sur l'organisation et le fonctionnement de la maison d'assistant.es maternel.les (gestion des repas...)
- Faire du lien avec le projet alimentaire territorial (confection des repas et utilisation des circuits courts)
- Développer le partage d'expériences entre maisons d'assistant.es maternel.les pour faciliter le montage de projets
- Faciliter les remplacements et relais au sein des maisons d'assistant.es maternel.les
- Informer et communiquer auprès des élu.es locaux.ales

Ce travail s'inscrit dans une réflexion profonde sur l'avenir du secteur de la petite enfance. Les éléments de ce rapport devront servir la mobilisation voulue sur le métier d'assistant.e maternel.le, plus largement des MAM et des structures d'accueil de la petite enfance.

A l'unisson, le portage de cette politique publique axée sur la petite enfance et les modes d'accueil trouve tout son sens car elle permet de venir en appui à la fonction parentale autour de l'épanouissement et de l'éveil de l'enfant. Bien entendu, si cette dimension pédagogique, relationnelle et sécurisante est primordiale au nom du développement de l'enfant, la question de la prise en charge des tout-petits interpelle les métiers, les postures et les organisations qui gravitent autour ainsi que l'attente et les besoins des parents.

Comme dans un écosystème, les choses agissent les unes sur les autres ; c'est pourquoi on peut supposer que le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) peut avoir ce rôle de matrice grâce au travail partenarial entre tous les acteurs de la petite enfance. A la croisée des compétences de la CAF, des communes et des intercommunalités et du Département, l'évolution de l'offre des modes d'accueil de la petite enfance dépend en premier lieu de cette capacité à travailler ensemble, à se comprendre et à coconstruire dans une forme de mise en réseau, valant engagement.

Ce document est un arrêt sur image, avec un effet levier pour la mise en place possible de nouvelles actions opérationnelles. Les élu.es, ayant participé à la mission, auront à cœur d'appuyer leur mise en œuvre et porteront un regard attentif aux initiatives en ce sens. Les éléments de ce rapport devront

servir la mobilisation voulue sur le métier d'assistant.e maternel.le, plus largement des maisons d'assistant.es maternel.les (MAM) et des structures d'accueil de la petite enfance. Il a vocation à être largement diffusé auprès des parties concernées, tout particulièrement les familles.

Décide :

- de prendre acte du rapport de restitution de la mission d'information et d'évaluation de l'accueil de la petite enfance ci-annexé et plus particulièrement des préconisations réparties en cinq axes :

- 1) S'engager dans le métier d'assistant.e maternel.le,
- 2) Se professionnaliser pour une reconnaissance en tant que professionnel.le de la petite enfance,
- 3) Promouvoir et valoriser le métier d'assistant.e maternel.le,
- 4) Améliorer le service rendu aux familles,
- 5) Soutenir le développement des maisons d'assistant.es maternel.les (MAM).

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.